

Extrait du Site Officiel de la Mairie de Bohal - Morbihan

<http://bohal.fr/cimetiere-communal.html>

CIMETIÈRE COMMUNAL

- VIE PRATIQUE -



Date de mise en ligne : mercredi 1er juin 2011

Site Officiel de la Mairie de Bohal - Morbihan

Les concessions au cimetière communal sont délivrées ou renouvelées en mairie. Les tarifs : 15 ans = 60 Euros 30 ans = 100 Euros

colombarium 15 ans = 300 Euros 30 ans = 500 Euros

Un règlement communal est établi pour consigner par écrit les devoirs en matière de législation funéraire, les obligations et les usages locaux.



RÈGLEMENT INTÉRIEUR CIMETIÈRE BOHAL

Le deuxième constat d'abandon concernant 17 concessions est effectué en novembre 2015. Cette procédure longue permet de rendre disponible pour une reprise des emplacements à l'abandon, non entretenus et non réglés.